

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition pourrait peut-être nous expliquer un peu ce qu'il entend par coutume. Pour autant que je sache, il est d'usage que le Parlement débattre certaines questions et il est également normal que des citoyens ou diverses parties contestent devant les tribunaux. Il en a toujours été ainsi, et si le Parlement devait interrompre ses travaux chaque fois qu'on l'accuse d'agir illégalement, nous n'aurions plus rien à faire. Telle est la coutume dans notre pays: nous faisons notre travail; les tribunaux font le leur.

LA TENUE D'UNE RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madam le Président, je suis naturellement disposé à revenir sur le sujet plus tard dans la journée, comme le premier ministre m'a invité à le faire.

Le premier ministre le sait sans doute, M. Blakeney a déclaré que huit premiers ministres des provinces doivent aborder aujourd'hui, ou du moins très bientôt, les détails d'un nouveau projet de réforme constitutionnelle, dont ils avaient débattu les grandes lignes à Winnipeg mardi et qui permettrait aux Canadiens de présider eux-mêmes à leur destinée.

Étant donné la déclaration du premier ministre Blakeney et la réunion qui s'est tenue à Winnipeg cette semaine, le premier ministre est-il disposé à renoncer à ses délais rigides et, à titre de chef du gouvernement national, à défendre les intérêts du pays et à s'efforcer d'élaborer un projet de réforme constitutionnelle avec la collaboration des premiers ministres provinciaux avant de précipiter l'adoption de cette résolution par le Parlement et de charger un autre pays de régler nos problèmes?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous en discutons sans arrêt avec les premiers ministres provinciaux depuis le printemps de 1968, c'est-à-dire depuis une décennie environ. Nous avons commencé à en discuter très souvent à partir du 5 juin 1980. Nous avons eu une réunion des premiers ministres.

La résolution actuelle renferme une disposition prévoyant que ces discussions doivent se poursuivre pendant deux ans pour que nous nous mettions d'accord sur une formule d'amendement. Si nous ne sommes pas parvenus à nous entendre après ce délai ferme de deux ans—on ne peut donc guère parler de précipitation contrairement à ce que le chef de l'opposition insinue—on demandera aux citoyens de décider pour nous par voie de référendum. Les discussions sont donc non seulement souhaitées, mais elles sont prévues dans la résolution à l'étude.

● (1120)

Le chef de l'opposition continue son argument; je pense qu'il a dit «laissons les Canadiens présider à leur destinée». Madame le Président, c'est ce que nous demandons: laissons les Canadiens à la Chambre décider et décidons . . .

Des voix: Déclenchez une élection.

M. Trudeau: Nous sommes disposés à laisser la Chambre décider n'importe quand. Nous ferons même en sorte qu'un amendement soit mis aux voix.

Des voix: Bravo!

L'OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le premier ministre semble croire que sa résolution a déjà été adoptée et que les provinces ne possèdent plus aujourd'hui le pouvoir que sa résolution tente de leur enlever en s'efforçant de faire de la nation un État unitaire. Ce n'est pas la situation actuelle au pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre n'a pas encore réussi à modifier la nature fondamentale du Canada. Les gouvernements provinciaux représentent les Canadiens aussi bien que le Parlement, et ils ont un rôle à jouer dans le débat constitutionnel. Voici ma question au premier ministre: puisque nous savons que ses représentants sont en Grande-Bretagne pour essayer de conclure une entente avec le gouvernement d'un autre pays, j'aimerais lui demander si, personnellement ou par l'intermédiaire de ses principaux représentants, depuis que les huit premiers ministres provinciaux se sont réunis à Winnipeg mardi, il a communiqué avec eux ou entamé des pourparlers pour voir s'il serait possible d'organiser une réunion qui permettrait à tous les gouvernements au Canada, qui représentent tous les Canadiens, de se rencontrer dans notre pays afin de s'entendre sur une constitution canadienne faite au Canada, plutôt que de suivre une procédure que le chef du NPD en Saskatchewan a décrite comme étant une source de rancœur chez les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Clark: Je voudrais que le premier ministre me dise s'il a cherché personnellement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs à rencontrer les premiers ministres provinciaux depuis la réunion tenue mardi à Winnipeg.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition parle d'accaparer des pouvoirs des provinces pour faire un Canada uni.

Une voix: Justement!

M. Trudeau: Si cette résolution modifie la répartition des pouvoirs, c'est certainement pour en accorder davantage aux provinces . . .